

Commune de Leschaux 74320 LESCHAUX	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20/04/2026	D20042026_16										
<p>Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DAGAND Bernard, Maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026</p> <p><u>Présents</u> : Bernard DAGAND, Alain BOLLARD, Aurélie CHOSSON, Joël VISINTIN, Bertrand QUESNEL, Stéphanie MAIRE, Norette SANDOMINGO, Mallory CAPORALE, Cyril BERGERET, Florence GELLAERTS</p> <p><u>Absents</u> :</p> <p><u>Pouvoirs</u> : César NAUMANN – pouvoir à Mallory CAPORALE</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Aurélie CHOSSON</p>		<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Votants Pouvoirs</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Acte exécutoire</td> <td>rendu après dépôt en Préfecture de la Haute-Savoie le 22/04/2026</td> </tr> <tr> <td>Publié ou notifié le</td> <td>22/04/2026</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	11	Présents	10	Votants Pouvoirs	1	Acte exécutoire	rendu après dépôt en Préfecture de la Haute-Savoie le 22/04/2026	Publié ou notifié le	22/04/2026
Conseillers en exercice	11											
Présents	10											
Votants Pouvoirs	1											
Acte exécutoire	rendu après dépôt en Préfecture de la Haute-Savoie le 22/04/2026											
Publié ou notifié le	22/04/2026											

DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) ET DES DELEGUES A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU SEMNOZ (AFP)

1. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code général des impôts prévoyant l'institution, dans chaque commune, d'une Commission communale des impôts directs (CCID) ;

Considérant que les membres de cette commission sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur proposition du Conseil municipal ;

Considérant que la CCID doit être constituée dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire, président, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants ;

Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgées de 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être contribuables dans la commune, inscrites aux rôles des impositions directes locales ;

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste ci-dessous (classée par ordre alphabétique).

	Nom	Née	Prénom		Nom	Née	Prénom
1	AMORIS		Guy	13	GODINOT		Philippe
2	BAILLON		Emilienne	14	HERBIN	COLLOMB	Floriane
3	BOILLOT		Anthony	15	LAURENS	CHALHOUB	Liliane
4	BOLLARD		Alain	16	LOMBART		Christian
5	BOUVIER		Catherine	17	MAIRE		Stéphanie
6	CAPORALE	MAZAT	Mallory	18	MONIN		Jean-Pierre
7	CHAPPET		Michel	19	NAUMANN		César
8	CHOSSON	IBARRONDIAU	Aurélie	20	PLAMONT		Philippe
9	COLLOMB		Gérard	21	QUESNEL		Bertrand
10	COLLOMB		André	22	RUPH		Jean
11	DUSSOLLIER		Joseph	23	SANDOMINGO		Norette
12	GELLAERTS	JULLIEN	Florence	24	THOME		Denis

2. ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Considérant qu'à la suite des élections municipales de mars 2026 il convient de désigner les membres délégués à l'Association Foncière Pastorale du SEMNOZ pour la durée du mandat ;

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant,

Le conseil municipal arrête la liste des membres délégués à l'Association Foncière Pastorale du SEMNOZ qui se présente ainsi :

Membre Titulaire : M. Bernard DAGAND

Membre Suppléant : M. Alain BOLLARD

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **Décide** de désigner les 24 personnes de la liste ci-dessus afin de permettre au directeur des services fiscaux de désigner les commissaires et leurs suppléants
- **Décide** de désigner M. Bernard DAGAND (titulaire) et M. Alain BOLLARD (suppléant) membres délégués à l'AFP
- **Autorise** Monsieur Bernard DAGAND, Maire de la commune de LESCHAUX, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

LE SECRETAIRE
Aurélie CHOSSON



LE MAIRE,
Bernard DAGAND

